



LISTE DE SURVEILLANCE DU CIVICUS MONITOR

# SÉNÉGAL

APERÇU DES RESTRICTIONS RÉCENTES AUX LIBERTÉS CIVIQUES



# INTRODUCTION

À l'approche de l'élection présidentielle controversée au Sénégal, qui devrait se tenir en février 2024, les autorités ont durci la répression contre les opposants et les dissidents, en particulier les journalistes, tandis que les violations de l'espace civique se sont multipliées dans un contexte de tensions politiques accrues.

Jusqu'au 4 juillet 2023, le président sortant, Macky Sall, a refusé de dire s'il se présenterait pour un troisième mandat, sachant que la Constitution sénégalaise limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Bien qu'il ait finalement décidé de ne pas se présenter pour un autre mandat, les [poursuites judiciaires](#) engagées contre le dirigeant populaire de l'opposition et maire de Ziguinchor, Ousmane Sonko, considérées comme politiquement motivées par l'opposition, ont déclenché des manifestations et provoqué des troubles qui ont été durement réprimés par les autorités et les forces de sécurité. Ousmane Sonko a été arrêté fin juillet 2023, [accusé](#) entre autres de fomenter l'insurrection et de porter atteinte à la sûreté de l'État dans le cadre des manifestations meurtrières de juin 2023 et mars 2021, tandis que son parti politique, le PASTEF (Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité), a été [dissous](#) par les autorités.

Au cours des derniers mois, les violations de l'espace civique se sont intensifiées, marquées notamment par le recours à une force excessive et létale face aux manifestations de l'opposition, par les assassinats de manifestants, les arrestations arbitraires de journalistes, la restriction de l'accès à Internet et aux réseaux sociaux, y compris le blocage de TikTok, des médias et la dissolution du parti d'opposition PASTEF.

## ABOUT THE CIVICUS MONITOR

Le [CIVICUS Monitor](#), une plateforme en ligne qui retrace les menaces pesant sur la société civile dans les pays du monde entier, classe l'espace civique (c'est-à-dire l'espace de la société civile) du [Sénégal](#) dans la catégorie « [Obstrué](#) ».

Les données fournissent la base des évaluations de l'espace civique, qui sont basées sur des informations et des indicateurs à jour sur l'état de la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Les pays peuvent être classés comme suit :

**CLOSED****REPRESSED****OBSTRUCTED****NARROWED****OPEN**

## RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE : RECOURS EXCESSIF À LA FORCE, MEURTRES DE MANIFESTANTS, ARRESTATIONS ET INTERDICTIONS DE MANIFESTER

Certains agents de sécurité ont à maintes reprises fait un usage excessif de la force (parfois létale) à l'encontre de manifestants, et ont presque toujours bénéficié d'une impunité totale. C'est notamment le cas pour les manifestations de l'opposition dénonçant les poursuites judiciaires engagées contre le dirigeant du PASTEF, Ousmane Sonko, depuis sa [première arrestation](#) en mars 2021, qui ont été réprimées avec une force létale, provoquant des dizaines de morts et des centaines de blessés et d'arrestations. Au Sénégal, les arrestations de manifestants sont fréquentes, même si les autorités locales [interdisent](#) souvent les manifestations, invoquant des motifs tels que la « préservation de l'ordre public » pour interdire les manifestations des organisations de la société civile (OSC) et des partis d'opposition.

Les 1er, 2 et 3 juin 2023, des manifestations et des affrontements violents [ont eu lieu](#) à Dakar, à Zinguinchor et dans d'autres localités du Sénégal, à la suite de la condamnation par contumace d'Ousmane Sonko à deux ans de prison « pour corruption de la jeunesse ». Selon Amnesty International, au moins 23 personnes sont mortes et 390 ont été blessées lors de ces violences, notamment en raison de l'usage excessif de la force et de balles réelles par les forces de sécurité. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montraient en outre des hommes armés en civil s'en prendre violemment à des manifestants aux côtés des forces de sécurité. Le préfet de Dakar a interdit d'autres manifestations prévues par le PASTEF et le FRAPP (Front pour une révolution anti-impérialiste populaire et panafricaine) les 17 et 18 juin 2023. Tout comme quelques années plus tôt (en [mars 2021](#)), des manifestations spontanées et des affrontements ont fait au moins 14 [morts](#), notamment par balles réelles utilisées par les forces de sécurité, après l'arrestation d'Ousmane Sonko pour trouble à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée, alors qu'il se rendait au tribunal, ayant été cité à comparaître.

Au moins deux personnes [ont perdu la vie](#) lors des manifestations qui ont éclaté le 31 juillet 2023 à Dakar et à Zinguinchor après l'arrestation d'Ousmane Sonko. En raison des manifestations et des violences de juin 2023 et mars 2021, Ousmane Sonko a été arrêté le 28 juillet 2023, [accusé](#) entre autres de fomenter l'insurrection, de porter atteinte à la sûreté de l'État, de provoquer des troubles politiques graves et d'association de malfaiteurs, tandis que son parti politique, le PASTEF, a été [dissous](#) le 31 juillet 2023.

Les forces de sécurité ont également fait un usage excessif de la force lors de manifestations autres que celles liées aux poursuites judiciaires contre Ousmane Sonko. Par exemple, une adolescente a été [tuée](#) et des dizaines de personnes ont été blessées lors d'une manifestation les 8 et 9 mai 2023 dans le quartier de Ngor à Dakar, à cause d'un désaccord sur l'utilisation d'un terrain entre les résidents et les autorités, lesquelles prévoyaient d'y construire une gendarmerie. Selon les rapports, les gendarmes ont bouclé le quartier dans la matinée et ont empêché les gens, en particulier les journalistes, d'y entrer et d'en sortir. Des affrontements violents auraient eu lieu, car les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants.

## ATTAQUES CONTRE LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : RESTRICTIONS D'ACCÈS À INTERNET, BLOCAGE DES MÉDIAS, ARRESTATION DE JOURNALISTES

Face aux protestations, les autorités sénégalaises ont de plus en plus restreint l'accès à l'Internet mobile et aux réseaux sociaux. Dernièrement, le 31 juillet 2023, le ministre de la Communication Moussa Bocar Thiam a [annoncé](#) la suspension temporaire des données de l'Internet mobile pendant certaines heures, « en raison de la diffusion de messages haineux et subversifs sur les réseaux sociaux ». Deux jours plus tard, le 2 août 2023, Moussa Bocar Thiam a [fermé](#) le réseau social TikTok jusqu'à nouvel ordre, car ce dernier [compromettrait](#) la stabilité du pays. Auparavant, le 4 juin 2023, au milieu de vastes manifestations et de violents affrontements, les autorités avaient [bloqué](#) l'accès aux données de l'Internet mobile en raison de « messages subversifs dans le contexte de troubles publics à certaines périodes », lesquelles sont restées inaccessibles jusqu'au 7 juin 2023. L'accès aux plateformes de réseaux sociaux était déjà restreint depuis le 1er juin 2023.

Les médias ont également été bloqués temporairement pour avoir couvert des manifestations. Le 9 juin 2023, la chaîne Walf TV du groupe médiatique Walfadjri a été officiellement [informée](#) de l'arrêt de ses programmes pour une période de 30 jours, à partir du 1er juin 2023. Ce jour-là, le signal de diffusion de la chaîne télévisée a été interrompu pendant 48 heures sur ordre du ministre de la Communication, sans préavis, au mépris des dispositions du Code de la presse. Les autorités ont accusé Walf TV de « diffuser des images de violence avec des mineurs et des propos subversifs et haineux qui sapent la stabilité de l'État » lors de la couverture des manifestations de juin 2023. Les programmes de Walf TV avaient déjà été [suspendus](#) en février 2023 pour une période de sept jours pour avoir couvert les manifestations de l'opposition à Mbacké, et en mars 2021 pour une période de 72 heures après avoir couvert les manifestations meurtrières de [mars 2021](#).

En outre, des journalistes, notamment ceux qui couvraient les poursuites judiciaires contre le leader de l'opposition Ousmane Sonko, ont été arrêtés arbitrairement et placés en détention provisoire pendant de longues périodes, notamment pour « outrage à magistrat », « diffusion de fausses nouvelles » et atteinte à la sécurité nationale. Le 14 août 2023, Abdou Khadre Sakho, journaliste du site d'information en ligne Senego, a été brièvement arrêté après avoir été [convoqué](#) par le département des enquêtes criminelles de la police pour la publication d'un article le 13 août 2023, dans lequel il affirmait la tenue de négociations secrètes pour la libération d'Ousmane Sonko. Il aurait été [accusé](#) de « diffuser des fausses nouvelles » et de commettre des « actes et manœuvres de nature à jeter le discrédit sur les institutions ». Il a été [libéré](#) le 16 août 2023. Le 29 juillet 2023, le journaliste Pape Alé Niang du site d'information Dakar Matin a été [arrêté](#) et placé en détention provisoire, accusé d'avoir [appelé](#) à l'insurrection dans ses commentaires à propos de l'arrestation d'Ousmane Sonko lors d'une retransmission en direct sur la page Facebook de son site. Pape Alé Niang a été [mis](#) en liberté provisoire le 8 août 2023. Auparavant, il avait été [arrêté](#) le 6 novembre 2022 et inculpé pour « divulgation d'informations susceptibles de nuire à la défense nationale », « réception de documents administratifs et militaires confidentiels » et « diffusion de fausses nouvelles susceptibles de discréditer les institutions de l'État » à cause de propos qu'il avait tenus dans une vidéo diffusée en direct. Il a été détenu six semaines avant qu'un tribunal ne le libère sous caution, mais a été de nouveau arrêté le 19 décembre 2023 soit disant parce qu'il avait enfreint les conditions de sa libération sous caution. Parmi les autres journalistes arrêtés et harcelés par la justice en 2023 pour avoir couvert les poursuites judiciaires contre Ousmane Sonko, [figurent](#) Serigne Saliou Guèye du journal « Yoor Yoor » en mai 2023 et [Pape Ndiaye](#) de Walf TV en mars 2023.

## ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET ACHARNEMENT JUDICIAIRE CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Au Sénégal, les défenseurs des droits humains (DDH), en particulier ceux qui critiquent les autorités et organisent des manifestations ou y participent, sont régulièrement [arrêtés](#) et constamment poursuivis en justice. Par exemple, Aliou Sané, leader du mouvement social « Y'en a marre » et membre du F24 « Mouvement Forces vives de la nation », une plateforme faitière qui regroupe des partis d'opposition et des organisations de la société civile dans leur lutte contre un troisième mandat de Macky Sall, a été arrêté le 29 mai 2023 à Dakar alors qu'il tentait de rendre visite à Ousmane Sonko dans sa résidence de Dakar, lequel a ensuite été empêché de quitter le pays. Le lendemain, il a été conduit devant le parquet, où il a été inculpé de participation à une manifestation non autorisée et de troubles à l'ordre public. Selon les informations, Pape Abdoulaye Touré, membre de la plateforme F24, a été [arrêté](#) le 2 juin 2023 dans le cadre des manifestations de juin 2023 et a été roué de coups par des hommes de main avant son arrestation. Il aurait été accusé d'avoir incité à l'insurrection et d'avoir participé à un rassemblement interdit.

# RECOMMANDATIONS

## FORMULÉES À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT SÉNÉGALAIS :

- Garantissez le respect de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique en toutes circonstances, conformément aux obligations nationales et internationales qui incombent au Sénégal en matière de droits humains ;
- Veillez à l'application universelle des principes de l'état de droit et de l'obligation de reddition de comptes pour les membres des forces de sécurité et les représentants du gouvernement, qui s'en prennent aux manifestants, et lutez contre le niveau élevé d'impunité dont ils jouissent ;
- Protégez les libertés d'opinion et d'expression à l'approche des élections de février 2024 ;
- Levez l'interdiction et toutes les autres restrictions imposées à la PASTEF et cessez les attaques ciblées contre ses membres ;
- Abandonnez les accusations contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les organisations de médias et prenez des mesures juridiques pour assurer leur protection ;
- Abstenez-vous de bloquer l'accès à Internet et aux réseaux sociaux ;
- Ne suspendez pas les activités des médias en raison de leur couverture médiatique ;
- Veillez à ce que les défenseurs des droits humains soient en mesure, en toutes circonstances, d'exercer leurs activités légitimes en matière de droits humains sans crainte de représailles et sans être soumis aux restrictions, notamment l'acharnement judiciaire.

## FORMULÉES À L'INTENTION DE L'UNION AFRICAINE :

- Veillez à ce que le Sénégal soit tenu pour responsable du traitement illégal qu'il inflige aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et aux manifestants pacifiques, et assurez-vous qu'il respecte ses obligations régionales en matière de droits humains, y compris celles qui sont consacrées par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

## FORMULÉES À L'INTENTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- Demandez instamment au Sénégal de s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits humains et de respecter ses promesses et engagements volontaires, notamment en organisant des visites des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et en s'abstenant de proférer des menaces à leur encontre et de les mettre à mal.